



Naturalisation/salarié/salarié en mission

Par **VIKTORIIA**, le **29/03/2019 à 12:26**

Bonjour,rnrnJe suis arrivé en France début d'avril 2014 avec le statut « salarié en mission », en 2017, j'ai changé de statut en «salarié». rnEn parallèle de mon travail, j'ai obtenu un diplôme de Master en Droit Économiques et Gestion à l'IAE de Paris (20m.). rnJ'ai reçu des informations selon lesquelles les années passées en France sous le statut "salarié en mission" ne peuvent pas être comptées. rnPourriez-vous me dire si je peux demander de nationalité cette année ? . rnrnMerci d'avance pour votre retour.

Par **amajuris**, le **29/03/2019 à 14:06**

bonjour,rnvous pouvez consulter ce lien.rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>rncomme vous avez effectué 2 ans d'études avec succès pour obtenir un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français, la durée de résidence est réduite à 2 ans.rnsi vous insérez professionnellement, vous devriez obtenir votre naturalisation si vous remplissez les autres conditions.rnsalutations